FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	GreaseAway
Code du produit	KWZ 122
UFI	DGEA-8814-UG20-059K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit nettoyage (alcalin) Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99 Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
Date d'émission	03.03.2021
Version	1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence
P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit
2-aminoéthanol, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3
Alcylpolyglucosie (C8-10), No.-CAS 68515-73-1, No.-CE 500-220-1
Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium , No.-CAS 97489-15-1, No.-CE 307-055-21

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

alcaline en solution aqueuse.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
2-aminoéthanol	2,5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302 (ATE=1720mg/kg bw), Skin Corr. 1B H314 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8
Alcylpolyglucosie (C8-10)	2,5% - 5%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 68515-73-1 No.-CE: 500-220-1
Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	1% - 2%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 97489-15-1 No.-CE: 307-055-21

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Appeler un médecin dans les cas graves. Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun(e) à notre connaissance.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Pas de contraintes agent extincteur.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les brouillard/ vapeurs/ aérosols. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle AB 2 [EN141].
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploie.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 12.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 5 mg/m3 TWA [MAK] (aerosol, vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	4 ppm STEL [KZW] (aerosol, vapour) 10 mg/m3 STEL [KZW] (aerosol, vapour)

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de l'environnement Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solution aqueuse.
Couleur	Jaune.
Odeur	Type amine.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d’ébullition ou point initial / intervalle d’ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	Non déterminé.
Point d’éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d’auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	10.5 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.02
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.

Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants. Des acides et des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. **2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)** DL50/orale 1720 mg/kg. (Rat) **Alcylpolyglucosie (C8-10) (CAS 68515-73-1)** Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Risque de lésions oculaires graves.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité — Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)
LC50/96h/poisson 329 mg/l.
Alcylpolyglucosie (C8-10) (CAS 68515-73-1)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data — LC50 96 h Danio rerio 170 mg/L [semi-static] (ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité — Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation — Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol — Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB — Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien — Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes — Catégorie de risques pour l'eau (CH): B. Non dangereux pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé — Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés — Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification — Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies — Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport — Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage — Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement — Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur — Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI — Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID — Non réglementé.

IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID-Nr.: 268118-68 Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg. Classe de stockage 12. (CH) VOC (CH) = 4.7
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Mode d'emploi	Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.